



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ASSOCIATION FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER
DE BATTIGNY

DELIBERATION DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION FONCIERE

PROCES-VERBAL
N° : 08/2025

Séance du : 13/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize août, à onze heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du six juin deux mille vingt-cinq se sont réunis à la Mairie de BATTIGNY, sous la présidence de Monsieur Denis THOMASSIN.

OBJET : 1 – Approbation du procès-verbal du 20/06/2025.
2 – Travaux Connexes : Attribution du marché de travaux publics

1 – Approbation du procès-verbal du 20/06/2025

Le Président demande aux membres du Bureau s'il est nécessaire d'apporter des modifications au procès-verbal de la réunion du Bureau qui s'est tenue le 20/06/2025.

Aucune observation n'étant formulée, le Président demande aux membres d'approuver le document par vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau:

- Approuve le procès-verbal du 20/06/2025.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 7 VOTE A L'UNANIMITE

2 – Travaux Connexes : Attribution du marché de travaux publics

En date du 05/08/2025, la commission d'attribution des marchés s'est réunie afin d'attribuer le marché de réalisation des travaux connexes à un prestataire qui a déposé une proposition consécutive au lancement de la procédure d'appel d'offres lancée le 9 juillet 2025.

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre MP2i, la commission a décidé d'attribuer, à l'unanimité des membres présents, le marché à l'entreprise SA PAUL CALIN - 3 Rue Scierie - 88300 BARVILLE pour un montant de 37 994,80 € HT.

Après avoir présenté les offres reçues, le Président demande aux membres du Bureau de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres par un vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Attribue le marché de réalisation des travaux connexes à l'entreprise SA PAUL CALIN - 3 Rue Scierie - 88300 BARVILLE pour un montant de 37 994,80 € HT.

- Autorise le Président à mettre en œuvre la procédure de notification et à signer tous les documents correspondants.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 7 VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 13/08/2025

Au registre sont portées les signatures

Pour copie conforme

Le Président de l'Association Foncière de BATTIGNY,

Association
Foncière de
Battigny
Le Président

Monsieur Denis THOMASSIN

Caractère exécutoire du présent acte :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Transmission au Représentant de l'Etat le 13/08/2025.

Signature du Président

Association
Foncière de
Battigny
Le Président

Délibéré par le Bureau,

Nombre de membres en exercice	10
Présents	4
Procurations	3
Nombre de votants	7
Suffrages exprimés	7